

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Vendredi 27 mars 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
23.03.2026
Date d'affichage
23.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 19 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. TRONCHET Laurent, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M.
BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Elodie, M. DENERIAZ Robert,
Mme CARMONA Magali, M. BAQUET Loris, Mme CLÉNET Caroline, M.
AVANTHAY David, Mme DENARIE Mäeva, M. BOUCHER Benoît, Mme
SAARBACH Claire, Mme BOSSE Stéphanie, Mme FALCONNET-CLAVEL
Lydie.

Excusée :

Mme ANTHOINE Magalie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie.

A été nommée secrétaire de séance : Mme CLÉNET Caroline

Délibération n° 2026.42

Objet de la délibération

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES GROUPEMENTS
ET COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, la nomination d'un membre du Conseil municipal dans un poste de représentation de la commune dans les groupements et commissions intercommunales auxquels la commune adhère doit se faire au scrutin secret, sauf décision contraire à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la commune doit désigner des représentants dans différents groupements dont elle est membre, à savoir :

- Groupement de commande voirie porté par la CCMG : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- Groupement de commande fauchage – élagage porté par la CCMG : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- Groupement de commande « Secours sur pistes » conduit par la commune de Morillon : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- Groupement de commande pour la réalisation d'une étude sur la diversification touristique sur le Grand Massif, conduit par la commune d'Arâches-la-Frasse : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- Groupement de gestion des alpages de la Corne et de la Lanche : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

D'autre part, la commune doit également désigner des commissions intercommunales, à savoir :

- Groupe local d'orientation du Projet de territoire de la CCMG : 2 représentants ;

- Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable des Montagnes du Giffre : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement des Montagnes du Giffre : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant.

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature au sein des membres du Conseil municipal. Au terme de celui-ci, les candidatures suivantes ont été reçues pour chaque emploi et fonction :

- Groupement de commande voirie porté par la CCMG :
Délégué titulaire : M. Robert DENERIAZ
Délégué suppléant : M. David AVANTHAY
- Groupement de commande fauchage – élagage porté par la CCMG :
Délégué titulaire : M. Robert DENERIAZ
Délégué suppléant : M. David AVANTHAY
- Groupement de commande « Secours sur pistes » conduit par la commune de Morillon :
Délégué titulaire : M. Jean BAUMSTARK
Délégué suppléant : Mme Maëva DENARIE
- Groupement de commande pour la réalisation d'une étude sur la diversification touristique :
Délégué titulaire : Mme Elodie CHRISTINAZ
Délégué suppléant : Mme Lydie FALCONNET
- Groupement de gestion des alpages de la Corne et de la Lanche
Délégué titulaire : Mme Caroline CLÉNET
Délégué suppléant : M. Laurent TRONCHET
- Groupe local d'orientation du Projet de territoire de la CCMG
Représentants : Mme Magali CARMONA, Mme Claire SAARBACH
- Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable des Montagnes du Giffre
Représentant titulaire : M. Laurent TRONCHET
Représentant suppléant : Mme Caroline CLÉNET
- Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement des Montagnes du Giffre
Représentant titulaire : M. Laurent TRONCHET
Représentant suppléant : Mme Caroline CLÉNET

Dans la mesure où une seule liste candidate a été reçue pour chacun des postes à pourvoir, et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il n'est pas nécessaire de procéder à une élection. Les candidats à chacun des postes sont nommés tels qu'indiqués ci-dessus.

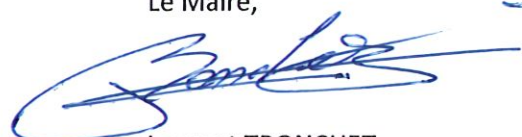
VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,



Caroline CLÉNET

Le Maire,



Laurent TRONCHET

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.